

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Christine RUFFON, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Joëlle TIBURZIO, Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 6 septembre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Brigitte VULLIET, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/100 - BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire informe les élus que le Trésorier a demandé une modification du compte d'amortissement sur l'exercice 2019 du bien « vidéosurveillance gare routière ». La correction de cette erreur se traduit par un mouvement d'ordre entre le compte d'amortissement 28188 et le compte de reprise sur amortissement 7811.

La Trésorerie a également remboursé la SCI Quentin pour une taxe d'aménagement réclamée à tort pour un montant de 3 881,18 € qu'il convient de régulariser.

Enfin, M. le Maire évoque l'opération d'aménagement à l'alpage du Lindion, portée par l'AFP Dran Ablon Cruet, qui génère des dépenses d'investissement et de fonctionnement non prévues au budget Primitif.

Afin d'équilibrer les sections Investissement et Fonctionnement suite à ces mouvements budgétaires, M. le Maire suggère de réduire le virement à l'investissement de 2 804,75 €.

.../...

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 074-217402809-20240912-CM24100-BF

S²LOW

Imputation	Libellé	Investissement dépenses	Investissement recettes
040-28188-510	Amortissements autres matériels	547,00 €	
10-10226-01	Remboursement taxe d'aménagement perçue à tort	3 881,18 €	
23-238-54	Participation de la commune opération AFP Dran Ablon Cruet	13 407,00 €	
27-27638-54	Avance de trésorerie opération AFP Dran Ablon Cruet	26 814,00 €	
27-27638-54	Remboursement avance de trésorerie par l'AFP Dran Ablon Cruet		26 814,00 €
10-10222-01	FCTVA (encaissement supérieur aux prévisions)		20 639,93 €
021-021-001	Virement de la section de fonctionnement		-2 804,75 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		44 649,18 €	44 649,18 €

Imputation	Libellé	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes
042-7811-510	Reprises sur amort des immo incorporelles et corporelles		547,00 €
65-65888-54	Frais de fonctionnement versés à l'AFP Dran Ablon Cruet	3 351,75 €	
023-023-001	Virement à la section d'investissement	-2 804,75 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		547,00 €	547,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 24
ABSTENTION : 1 (R. FRADIN)

- **APPROUVE** les inscriptions budgétaires de la décision modificative n°2 du budget Principal telles qu'elles sont retranscrites dans le tableau ci-dessus et qui s'équilibrent à la somme de 44 649,18 € en section Investissement et à la somme de 547,00 € en section Fonctionnement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 16 septembre 2024

Le Maire

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Brigitte VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **23 SEP. 2024** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **23 SEP. 2024**

THÔNES, le **23 SEP. 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

